

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 MARS 2012**

**Délibération
n° 2012.03. 32.B**

Analyses d'eaux résiduaires, d'eaux naturelles, de boues et sous produits d'épuration, de compost sur les installations du GrandAngoulême (Assainissement et Déchets Ménagers) et pour les prélèvements d'eaux naturelles - appel d'offres ouvert

LE HUIT MARS DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 mars 2012**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2012

**DELIBERATION
N° 2012.03. 32.B**

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES**

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

ANALYSES D'EAUX RESIDUAIRES, D'EAUX NATURELLES, DE BOUES ET SOUS PRODUITS D'EPURATION, DE COMPOST SUR LES INSTALLATIONS DU GRANDANGOULEME (ASSAINISSEMENT ET DECHETS MENAGERS) ET POUR LES PRELEVEMENTS D'EAUX NATURELLES - APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre de la surveillance réglementaire de ses stations d'épuration et des sous-produits qui résultent du traitement, le GrandAngoulême fait réaliser par des laboratoires agréés par le ministère de l'Environnement des analyses chimiques sur les eaux et les boues.

Ces analyses ont pour objet notamment la surveillance du traitement des eaux usées des stations d'épuration, de la qualité des boues d'épuration avant leur valorisation (épandage du compost issu du mélange boues / déchets verts produit) et de la qualité du milieu naturel dans lequel les stations d'épuration rejettent les eaux épurées.

Dans le cadre de la surveillance réglementaire de ses déchetteries, de l'usine d'incinération et de la plate forme de compostage de déchets verts de Fregeneuil, le GrandAngoulême fait réaliser par des laboratoires agréés par le ministère de l'Environnement des analyses chimiques sur les eaux d'activité, les eaux pluviales et sur les produits issus de la plate-forme de compostage .

Un prestataire externe réalise aujourd'hui les analyses d'eaux résiduelles, d'eaux naturelles, de boues et sous-produits d'épuration. Ce marché constitué de 2 lots, arrive à échéance le 31 décembre 2012.

Il convient donc de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 10, 33, 56 à 59 et 77 du code des marchés publics, qui se décomposerait en 5 lots :

- **Lot n°1** : analyses d'eaux résiduelles urbaines, d'eaux industrielles et d'eaux naturelles et prélèvements d'eaux naturelles estimé à 25 000 € HT (Budget annexe assainissement) soit 29 900 € TTC,
- **Lot n°2** : analyses de boues et sous-produits d'épuration estimé à 12 000 € HT (budget annexe assainissement) soit 14 352 € TTC,
- **Lot n°3** : prélèvements et analyses de composts, de broyats verts et autres produits de la plate-forme de compostage estimé à 6 000 € HT (budget annexe déchets végétaux) soit 7 176 € TTC,
- **Lot n°4** : prélèvements et analyses des eaux pluviales sur les rejets des déchetteries, d'eaux de process sur la plate-forme de compostage et de l'usine d'incinération estimé à 12 000 € HT (60 % budget annexe déchets ménagers et 40 % budget annexe déchets végétaux),
- **Lot n°5** :prélèvements et analyses de micro polluants estimé à 5 000 € HT (budget annexe assainissement).

Il s'agit pour chacun des lots, d'un marché à bon de commande sans minimum ni maximum, d'une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2013, reconductible expressément trois fois.

.../...

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 28 février 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir ainsi que tous les documents afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que la durée de chaque marché est d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013 et qu'il sera reconductible de façon expresse trois fois.

D'IMPUTER la dépense :

- sur le budget annexe assainissement – section d'exploitation – article 618 (lots n° 1, 2 et 5 pour 42 000 € HT),
- sur le budget annexe déchets ménagers – section de fonctionnement – article 6288 (lot n° 4 estimé à 7 200 € HT soit 8 611,20 € TTC),
- sur le budget annexe Végétaux – section de fonctionnement – article 6288 (lot n° 3 pour 6 000 € HT et une partie du lot n° 4 pour 4 800 € HT).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 mars 2012	<u>Affiché le :</u> 13 mars 2012